



Vente d'un appartement que je louais

Par **andrea**, le **03/11/2011** à **14:42**

Bonjour,

Vendeur d'un bien, j'ai signé un compromis de vente il y a plus de 3 mois auprès d'une agence immobilière. La date ultime pour la signature de l'acte de vente est dépassée de 8 jours déjà. L'agence, que j'ai contactée ce jour par téléphone car je ne vis pas sur place, m'informe que les acheteurs ont décidé de créer une SCI. Celle-ci ne figurait pas en clause suspensive. Mon appartement était loué, le locataire est à présent parti. Je subis donc un préjudice. Quels sont mes droits ?

Merci de vos conseils.

Cordialement.

Janine Andresen

P.S.: j'ai omis de préciser que l'acheteur réglait l'achat avec ses propres deniers.

Par **edith1034**, le **03/11/2011** à **15:08**

bonjour,

lisez le compromis pour savoir ce que vous pouvez faire en cas de retard et si vous pouvez appliquer ou pas une clause pénale

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>